

MAIRIE DE CARNIN



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2024

SOMMAIRE

I – Le cadre général

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

IV – L'état de la dette

IV – Annexes

- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
- Détail des opérations d'investissement

I – Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le **29 mars 2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la région ou de la MEL chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

A/ Généralité

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service périscolaire, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles et d'ordres de fonctionnement représentent 1 594 360.24€ inscrits au budget primitif 2024.

Chapitre	RECETTES	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution %
R 002	Résultat reporté	671 244.85	757 694.24	12.88
013	Atténuation de charges	1 000.00	0	-100
70	Produits des services, domaine ...	54 900.00	53 678.00	-2.23
73	Impôts et taxes	614 628.00	657 048.00	6.90
74	Dotations, subventions et participations	103 037.00	105 940.00	2.82
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	20 000.00	150
042	Op. ordre transfert entre section	0	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement		1 452 809.85	1 594 360.24	9.74

a/ Les impôts et taxes – chapitre 73

- **La fiscalité**

Le produit fiscal attendu (taxe foncière, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à la résidence principale) est de 304 659.00€ pour 2024.

2024, commune et département, sont maintenus au même niveau qu'en 2023. Le taux départemental de 19.29 % est désormais acquis à la commune suite à la réforme de la taxe d'habitation, vient s'ajouter cette année le taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale, les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.64 % + 19.29 % soit 32.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.19 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à la résidence principale : 16.67 %

- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC) versée en 2024 par la Métropole Européenne de Lille est de 166 406.49 € (166 406 € en 2023).

- **Le FNGIR**

Il a été décidé d'inscrire 2 992.00 € au budget primitif 2024 pour un réalisé de 2 992.00 € en 2024.

- **Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Il a été décidé d'inscrire 16 000.00 € au budget primitif 2024 pour un réalisé de 17 885.00 € en 2023.

- **La taxe sur les pylônes électriques**

Il a été décidé d'inscrire 16 000.00 € au budget primitif 2024 pour un réalisé de 17 885.00 € en 2023.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Il a été décidé d'inscrire 15 371.00 € au budget primitif 2024 pour un réalisé de 14 000.00 € en 2023.

b/ Les dotations de l'Etat – chapitre 74

- **Les dotations, subventions et participations**

Le versement des Dotations, subventions et participations est estimé pour 2024 à 105 940.00 €, contre 103 037.00 € prévu en 2023 pour un réalisé de 127 400.13 €.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes générées par le service enfance jeunesse et recettes diverses qui comprennent : restauration scolaire, garderie, location de salles, centre de loisirs, concessions dans le cimetière, redevances funéraires, redevance

d'occupation du domaine public, aide aux courses, portage des repas à domicile, ont été estimées au budget primitif 2024 à 53 678.00 €, contre 54 900.00 € prévu en 2023 pour un réalisé de 66 614.48 €.

C/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles et ordres de fonctionnement représentent 1 594 360.24 € inscrits au budget primitif 2024.

Chapitre	DEPENSES	BP 2023+DM	BP 2024	EVOLUTION %
011	Charges à caractère général	397 500.00	447 271.00	12.52
012	Dépenses de personnel	429 476.85	405 565.24	-5.57
014	Atténuation de produits	500.00	500.00	0
65	Charges de gestion courante	116 020.00	115 424.00	-0.50
66	Charges financières	22 813.00	24 000.00	5.20
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	1 500.00	0
68	Dotation aux amortissements	0	100	100
Total des dépenses de fonctionnement		967 809.85	994 360.24	2.74
023	Virement à la section d'investissement	485 000.00	600 000.00	23.71
042	Op. ordre transfert entre section	0	0	0
Total général		1 452 809.85	1 594 360.24	9.74

a/ Les charges à caractère général – chapitre 011

Ce chapitre d'un montant de 447 271.00€ retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes relatives aux achats et variations de stocks (eau, électricité, carburant, prestation de services, petites fournitures...), aux services extérieurs (locations et charge immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...), aux autres services extérieurs (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impressions, transports, frais de télécommunications...), taxes foncières.

Les charges à caractère général prévues au budget primitif 2024 varient de 12.52 % par rapport au budget primitif 2023. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du coût de l'électricité et du gaz ainsi que l'augmentation des contrats de prestations de services, l'entretien des autres biens mobiliers.

b/ Les dépenses de personnel - chapitre 012

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à 405 565.24 € au budget primitif 2024 à comparer aux 429 476.85 € inscrits au budget primitif 2023. La masse salariale varie de -5.57 %, tenant compte notamment de :

- La mise en disponibilité pour raison de santé d'un agent titulaire.
- La prévision des avancements d'échelon et de grades des agents titulaires.
- La hausse du SMIC.
- L'augmentation du point indiciaire.

c/ Les atténuations de produits – chapitre 014

Prévision 2024 : 500.00 €

Prévision 2023 : 500.00 €

d/ Les charges de gestion courante – chapitre 65

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, les aides exceptionnelles.

D/ Le financement de l'investissement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

III – La section d'investissement

A/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la

section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection du réseau éclairage public...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

B/ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT
502	ECOLE	197 000.00
503	HOTEL DE VILLE	13 950.00
505	SALLE DES FETES	18 747.00
506	EGLISE COLOMBARIUM CALVAIRE	16 152.00
508	DIVERSES ACQUISITIONS FONCIERES	111 401.00
509	TIERS LIEU 1 RUE S.CORDIER	95 594.90
510	ECLAIRAGE PUBLIC	96 500.00
511	VIDEO PROTECTION	120 000.00
513	ESPACES VERTS	1 500.00
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	9 800.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	680 644.90
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	56 779.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	737 423.90
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	

	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0
R 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	176 939.05
	TOTAL DES DEPENSES REELLES ET ORDRES D'INVESTISSEMENT	914 362.95

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	31 268.00
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	283 094.95
16	EMPRUNT	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	314 362.95
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	600 000.00
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	600000.00
R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
	TOTAL DES RECETTES REELLES ET D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	914 362.95

C/ Les principaux projets de l'année 2024

- **ECOLE** - Aménagement de la cour de récréation et des sanitaires, étude énergétique chauffage, câblage internet bureau de la directrice, mobilier extérieur (bonhommes), meubles de rangement
- **MAIRIE** - Affichage dématérialisé en mairie, portables agents communaux, store puits de jour accueil mairie, système d'alarme upgrade, tablette gestion des inscriptions
- **TIERS LIEU** - Finalisation des Travaux Tiers lieu (Construction, panneaux solaires, clôture, porte vélos, balconnières parking)
- **SALLE DES FETES** - Informatique et jeux Ludothèque, étagères, mobilier, clés organigramme, peintures, table à langer
- **EGLISE/CIMETIERE** - Porte de l'église à restaurer, nouveau colombarium 12 familles, caveau d'accueil à terminer, alarme incendie, reprises administrative des sépultures
- **ECLAIRAGE PUBLIC** – Etude, travaux de rénovation, pose de cellules sur postes éclairage
- **MOBILIER URBAIN** - Panneaux patrimoine, étude signalétique commerces, panneaux d'information aux entrées de village

- **VIDEO PROTECTION** - Installation de caméras
- **ESPACES VERTS** - Achat d'arbres (1 enfant/1arbre)
- **DIVERSES ACQUISITIONS FONCIERES** - Acquisition et aménagement de terrain pour la création d'un parking rue Roger Salengro, diverses acquisitions de parcelles autour de la mairie

IV – **L'état de la dette**

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 798 840.24 € :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • Regroupement scolaire | 8 257.24 € |
| • Salle des Fêtes | 397 418.79 € |
| • Emprunt CCHD repris par la MEL – | 97 548.00 € |
| • Tiers Lieu | 295 616.21 € |

Remboursement pour 2024 de 23 749.00 € en intérêts et 48 641.41 € en capital et 8 129.00 € de dette communautaire.

V – **Les annexes (ci-après)**